

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

M23-014138

196315

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1192 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JAYED

ZOUBI DA

Date de naissance :

Adresse :

Habituelle

Tél. : 0668741712 Total des frais engagés : 849,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15 / 01 / 2024

Nom et prénom du malade : JAYED ZOUBIDA Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 15 / 01 / 2024

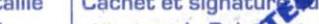
Signature de l'adhérent(e) : Jayed

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 JAN 2011	WEG		300,00	 Dr Hanane BOUGUERRA Cardiologue Membre de Cardiosociaux 1er étage Bureau N° 2 Quartier des Hôpitaux Tunisie : 06 61 23 56 56 Mobile : 09 44 13

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>HARICIE SARANAZ</b> <b>ARLA-D</b> 140 Lot Simalda Lissasfa Casablanca Téléx : 05 22 65 20 07	16/01/24	115,000 Milevad An Tel: 22 22 50 Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

**Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.**

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553
	P

### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: Upper Left (UL), Upper Right (UR), Lower Left (LL), and Lower Right (LR). Each tooth is represented by a circle containing a number from 1 to 8. A legend below the arch defines the symbols:

- D**: Represents the Deciduous teeth (primary teeth).
- H**: Represents the Permanent teeth.
- B**: Represents the Brackets (orthodontic orthosis).

The symbols are as follows:

- 1**: D-shaped (Deciduous)
- 2**: H-shaped (Permanent)
- 3**: B-shaped (Brackets)
- 4**: D-shaped (Deciduous)
- 5**: H-shaped (Permanent)
- 6**: B-shaped (Brackets)
- 7**: D-shaped (Deciduous)
- 8**: H-shaped (Permanent)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

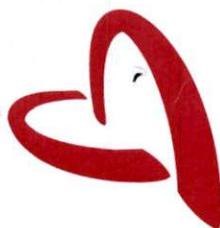
**Dr BOUGTEB Hanane**

Spécialiste en Pathologie  
Cardio-Vasculaire

Diplômée de la Faculté  
de Médecine Hassan II de Casablanca  
DIU d'Échocardiographie  
et d'épreuve d'effort  
Université de Bordeaux Segalen 2

الدكتورة بوطوب حنان  
أخصائية في أمراض القلب  
والشرايين

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء  
حاصلة على دبلوم الفحص بالصدري  
وفحص الجهد وإعادة التأهيل  
والقلب والأوعية بجامعة بوردو سينكلين 2



Casablanca le

15 janvier 2024

**Mme JAYED ZOUBIDA**

Régime peu salé et pauvre en graisses

2x 89,0  
2x 89,0  
2x 89,0  
2x 89,0

1/ ALTIAZEM 60

1 gelule le soir

\* VIGNETTE

ALTIAZEM® 60 mg  
50 comprimés O  
PPV 89DH

\* VIGNETTE

ALTIAZEM® 60 mg  
50 comprimés O  
PPV 89DH

2/ TORVA 10mg

1 comprimé un soir su

LOT : 1119  
PER : 08/25  
PPV : 57,60 DH

LOT : 1119  
PER : 08/25  
PPV : 57,60 DH

3/ ATACAND 8mg

1/2 comprimé Matin

----- traitement de 4 mois

ASKARDIL 75mg

1 prise le soir après le diner (a suspendre si mo

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubir benn al assem roches  
noires casablanca  
ATACAND

8 mg  
Bte de 30  
139/16 DMP/21/NRQ P.P.V : 127,70 DH  
6 ||| 118001 020539

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubir benn al assem roches  
noires casablanca  
ATACAND

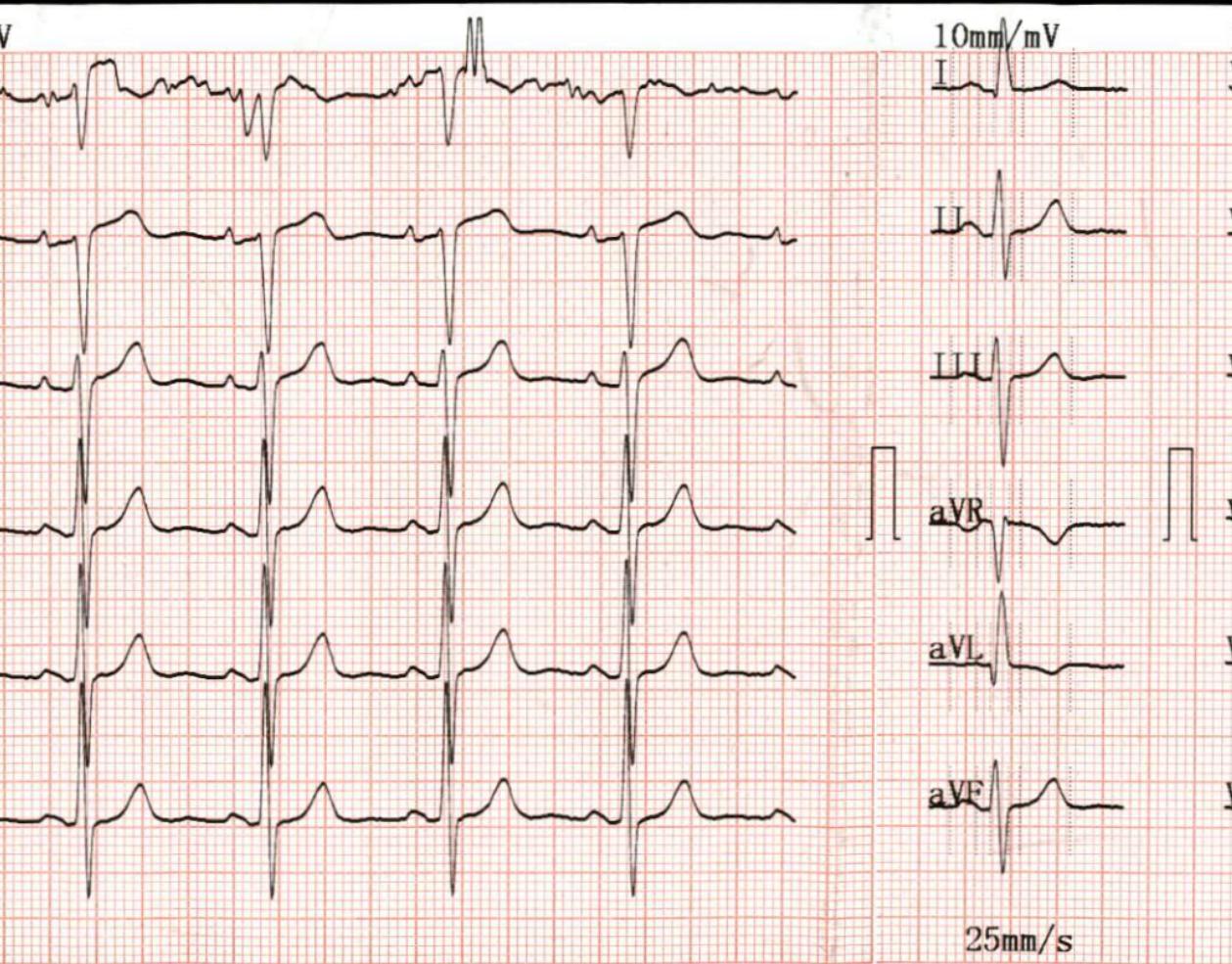
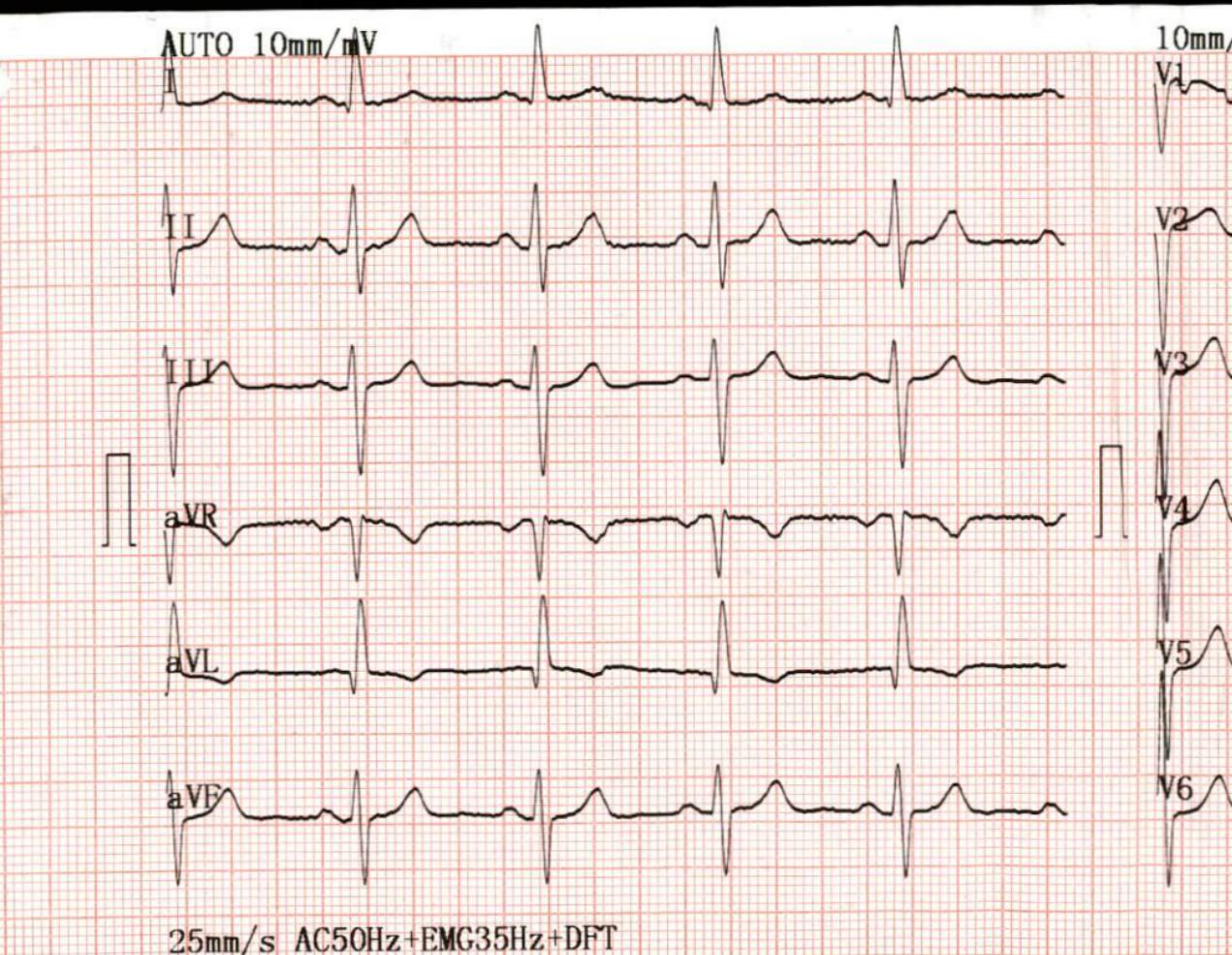
8 mg  
Bte de 30  
139/16 DMP/21/NRQ P.P.V : 127,70 DH  
6 ||| 118001 020539

**PHARMACIE SARANAZ**  
S.A.S SARANAZ  
140 Lot S.A.S SARANAZ  
Casablanca  
Tél/Fax : 05 22 65 20 07

**Docteur Hanane BOUGTEB**  
Cabinet de Cardiologue  
1<sup>er</sup> d'Explorations Cardiovaskulaires  
115, Anoual Office. 1<sup>er</sup> Etage Bureau N°2  
Boulevard Anoual Quartier des Hôpitaux  
Tél.: 05 22 22 53 27 - GSM : 07 07 78 78 00 - E-mail : cabinet.dr.hananebougteb@gmail.com

115. إقامة أنوال أوفيس الطابق 1 الرقم 2 شارع أنوال هي المستشفيات الدار البيضاء

115, Anoual Office 1<sup>er</sup> Etage Appt. N°2 Bd Anoual Quartier des Hôpitaux - Casablanca  
Tél. : 05 22 22 53 27 - GSM : 07 07 78 78 00 - E-mail : cabinet.dr.hananebougteb@gmail.com  
Patente 36300382 - IF 15261205 - ICE 000149143000094



Cabinet Dr BOUGTEB  
 024-01-15 14:59  
 D: \_\_\_\_\_  
 om: JAYED ZOUBIDA  
 aille: 160 cm Po  
 C [bpm]  
 ntervalle PR [ms]  
 urée P [ms]  
 urée QRS [ms]  
 urée T [ms]  
 T/QTc [ms]  
 xe P/QRS/T [deg]  
 (V5) /S(V1) [mV]  
 (V5) +S(V1) [mV]  
 <Conclusions>  
 yth. sinusoïdal nor  
 évia. ax. gche modé  
 \*Le rapport doit êt